

## **Entretien et valorisation des haies et arbres en champ**

### **Workshop – 02/10/2020**

#### **Atelier 4 : Quelles approches groupées ou individuelles pour l'entretien ?**

##### **Sous-question 1**

**A l'échelle d'un territoire cohérent, quelles sont les approches personnalisées, groupées ou mutualisées pour l'entretien des haies ?**

- Personnes seules qui s'équipent en matériel ;
- Services communaux qui sont équipés pour tailler les haies « communales » ;
- Entrepreneurs privés qui s'équipent et vendent leur service ; cette formule semble bonne notamment dans la perspective de la nécessité d'entretien des machines pour lesquelles des compétences sont nécessaires ainsi que le fait de disposer d'un atelier de réparation/entretien ;
- Initiatives avec un partenariat communes-entrepreneurs-citoyens comme l'Atelier-Environnement (voir sous-question 2) ;
- Pas de solutions particulières actuellement dans les communes où la densité de haies est faible et où il n'y a dès lors pas de demande structurée ; Plus de solutions se développent là où il existe déjà un important réseau de haies ; Ce sont également dans les communes à « faible densité » que l'on observe le plus de destruction notamment par les agriculteurs et/ou les services communaux eux-mêmes pour éviter le développement ;
- Recours à une CUMA pour les agriculteurs ;
- Dans le cas du PN des Collines et du cas particulier de l'entretien des saules têtards, le parc collecte les informations sur le nombre de saules à tailler, gère un appel d'offres aux entrepreneurs pour l'ensemble, paie un pourcentage de la facture et le propriétaire des arbres paie au prorata du nombre d'arbres taillés et du niveau d'entretien selon l'âge et la taille des arbres. Cette formule vise également à replanter via des perches récupérées lors de l'entretien.

**Faut-il initier des regroupements pour l'entretien ou favoriser les approches personnalisées ? Pourquoi ?**

Le recours à l'approche groupée ou individualisée est à relier au type de territoire dans lequel l'action doit se développer, au type de haie et à la fréquence des interventions et à l'objectif dévolu à la haie. C'est la combinaison de ces facteurs qui détermine l'option privilégiée.

## Sous-question 2

**Question 2 : Quels sont les partenariats, aides et supports nécessaires pour développer des groupements d'entretien ?**

**Au niveau des partenaires, le recours privilégié est orienté vers les structures et outils locaux existants auxquels peuvent être adjoints tout ou partie de la mission d'entretien :**

-les services communaux qui peuvent (comme dans le cas de l'expérience de l'Atelier Environnement) servir d'intermédiaire entre des entrepreneurs et des citoyens via le recours à des marchés groupés ;

-les GALs qui pourraient offrir le même service (tout en réfléchissant à la pérennité, les GALs ayant une « durée de vie limitée ») ;

-les PCDN peuvent jouer un rôle dans la sensibilisation et l'action ponctuelle mais ils n'ont ni les moyens ni la vocation d'organiser un tel service de manière permanente et pérenne ;

-les Contrats de rivière sont cités sans précision à ce stade ; ils pourraient jouer un rôle au sujet de l'entretien en bordure de cours d'eau ;

-le recours aux associations et la bonne volonté « citoyenne » sont jugés utiles en terme de sensibilisation et d'action ponctuelle mais ne représente pas une solution pérenne et efficace ;

-le partenariat (tel que développé par l'Atelier-Environnement) associant Communes-Entrepreneurs-Particuliers (qu'ils soient simples citoyens, pouvoirs publics, agriculteurs...) semble une solution à développer ailleurs que dans la zone où il existe. Dans ce registre, la commune joue un rôle dans la sélection d'un certain nombre d'entrepreneurs privés qui se chargent de l'entretien et sont rémunérés comme tel (à l'heure de travail). La facture est payée partiellement par la commune, le solde par le bénéficiaire. Le rôle d'intermédiaire de la commune permet de procéder par marché groupé et elle assure aussi l'information sur l'existence du service.

**Au niveau des supports plusieurs outils peuvent être développés :**

-la mise à disposition de listes d'entrepreneurs « spécialisés » correctement et adéquatement équipés auxquels il peut être fait appel ;

-la mise à disposition de modèles de cahiers des charges qu'ils soient individuels ou groupés utilisables par les structures ou personnes qui souhaitent faire appel ;

-un soutien financier aux entrepreneurs qui s'équipent en matériel « rare » mais meilleur pour la biodiversité. Ce matériel va « moins » tourner sur une année que le matériel classique ce qui justifie l'aide à l'investissement ; On pourrait imaginer un soutien public pour le sécateur et les systèmes à disque mais pas pour une épareuse par exemple.

-un soutien financier partiel de la collectivité au financement de l'entretien (comme c'est le cas dans l'exemple de l'Atelier Environnement où les communes paient une partie de la facture des heures d'entretien, le solde étant pris en charge par les bénéficiaires de l'entretien) ;

-un soutien financier « au démarrage » pour « lancer » des initiatives de réplication de celles de l'Atelier-Environnement qui s'avèrent par la suite autoportante au plan financier ;

-le soutien financier public peut varier en fonction du type d'entretien préconisé. Ainsi les régimes d'entretien mieux adaptés aux enjeux de la biodiversité pourraient faire l'objet d'un soutien accru ; Il y a en effet lieu d'améliorer la qualité des entretiens : passer à l'épaveuse tous les ans ou au disque tous les 5 ans ce n'est pas nécessairement plus coûteux mais l'impact en matière de biodiversité est très différent ;